Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260630-2026_184_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE SEPT JUILLET, A QUATORZE HEURES TRENTE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 1er juillet 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Stéphane de SALLIER DUPIN, Gwenaëlle AOUTIN, Jérémy ALLAIN, Isabelle RONNÉ-GUÉHO, Jean-Luc GUYMARD, Rosalie LE BOËDEC, Véronique DELAÎTRE, France LE DOUARIN, Christophe ROBIN, Anne HERVÉ, Benoît DESPRES, Caroline MORICE, Brice LE DOLEDEC, Yves RUFFET, Yvonnick GOUAULT, Nicolas BESREST.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Serge GUINARD, Jean-Luc COUËLLAN.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Véronique DELAÎTRE

Délibération n°2026-184

Membres en exercice : 20 Présents : 18 Absents : 2 Pouvoirs : 0

HABITAT
REALISATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A QUESSOY ET AU BAILLEUR

Le 10 février 2026, le Conseil communautaire a approuvé le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2026-2031. Dans le cadre de ce programme, l'orientation n°3 permet de répondre à la demande par la production de logement social. L'action 3.3 vise à soutenir financièrement la production de logements locatifs sociaux.

La SA HLM « BSB les Foyers » a le projet de réhabiliter des logements sur la commune de Quessoy 1 rue des Ruisseaux afin de réaliser trois logements locatifs sociaux. L'opération est financée en PLUS pour 1 logement et PLAI-O pour 2 logements. La commune de Quessoy cède à l'euro symbolique le bâtiment à la SAH HLM.

Il est proposé que Lamballe Terre & Mer verse une subvention de 15 000 € à la commune de Quessoy et 30 000 € à la SA HLM BSB les Foyers puisque les logements sont vacants depuis plus de 2 ans. Le versement de la subvention à la commune interviendra, au commencement des travaux, sur présentation d'une déclaration de commencement de travaux. Le versement de la subvention au bailleur interviendra sur présentation d'une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux *(DAACT)*.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260630-2026_184_DELIB-DE

Vu :

- La délibération n°2026-014 du Conseil communautaire du 10 février 2026, approuvant le Programme Local de l'Habitat de Lamballe Terre & Mer 2026-2031,
- La délibération n°2026-053 du Conseil communautaire du 05 mai 2026 relative aux attributions déléguées par le Conseil au Bureau, notamment, pour attribuer toutes subventions dans le cadre des dispositifs ou programmes validés par le Conseil communautaire *(PLH, aides économiques, bourses, aides aux associations ...)* dans la limite des crédits inscrits au budget,
- La délibération n°2026-166 du Conseil communautaire du 30 juin 2026, approuvant le règlement d'octroi des aides communautaires pour les aides à la première acquisition d'un logement, à la rénovation énergétique, à la lutte contre l'habitat indigne, à la production et à l'amélioration des logements locatifs communaux et à la production de logements locatifs sociaux,

Après en avoir délibéré :

Le Bureau communautaire :

- APPROUVE l'attribution d'une aide financière de 15 000 € à la commune de Quessoy et de 30 000 € à la SA HLM BSB les Foyers, conformément aux modalités définies dans le Programme Local de l'Habitat 2026-2031,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention tripartite ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité
N. TRAVERT-LE ROUX ne prend pas part au vote

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

Signé par : Thierry ANDRIEUX
Date : 10/07/2026
Qualité : Président de Lamballe Terre & Mer

